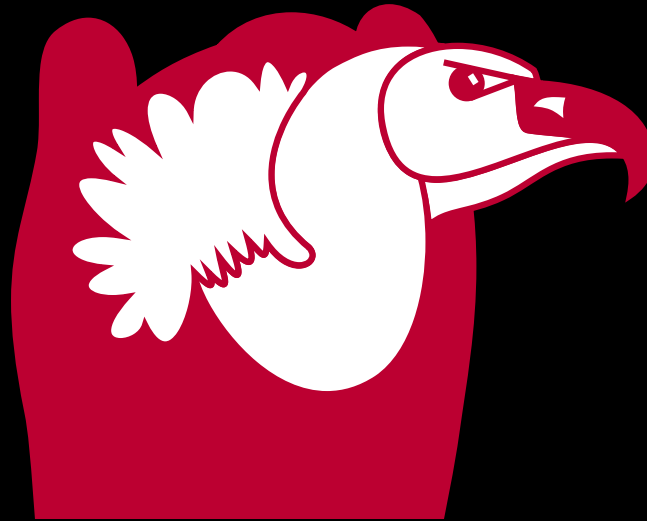


Unité

Conseil central
du Montréal métropolitain-CSN
www.ccm-m-csn.qc.ca

Novembre 2011
Volume 25, numéro 9



LE VRAI VISAGE DE
COUCHE-TARD

Une grosse assemblée générale!

Gaétan Châteauneuf, président du conseil central, rappelle que l'assemblée générale d'octobre se déroule sur deux jours et a lieu durant la Semaine pour l'école publique. Gaétan précise que les priorités du plan de travail du conseil central cette année porteront entre autres sur l'analyse de la situation politique à la Ville de Montréal. On continuera la lutte contre la précarité au travail, les inégalités et la discrimination, et contre le capitalisme. Il rappelle que lors du congrès de la CSN au printemps dernier, des syndicats ont voté pour une résolution sur les services à la CSN et que dans ce cadre, un sondage leur a été acheminé afin d'alimenter la réflexion du groupe de travail. C'est au conseil confédéral de septembre 2012 que seront déposés le rapport et les résolutions sur cette question. La fermeture sauvage d'un deuxième dépanneur Couche-Tard à la mi-septembre a été aussi soulevée. La Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre, est l'occasion de mettre en lumière cette situation.

Nos invité-es

Des membres des syndicats des deux dépanneurs Couche-Tard fermés ont été chaleureusement applaudis par les délégués. Ces employé-es licenciés ont réaffirmé leur conviction d'obtenir le respect de l'entreprise québécoise multimillionnaire. Des recours ont été intentés par la CSN.



Puis, **Jeff Begley**, vice-président responsable du secteur privé à la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN, a parlé de la situation qui sévit dans les centres d'hébergement privés. Les conditions de travail y sont si précaires qu'on y observe un important

taux de roulement de personnel. Des interventions ont été faites auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin que les choses changent. Il a rappelé la tenue d'une manifestation le 15 octobre à Québec.

Mélanie Laroche, professeure adjointe à l'École de relations industrielles, à l'Université de Montréal et



Yves Rivard du Service de la syndicalisation-CSN ont fait une présentation sur l'action syndicale. Madame Laroche soutient que la syn-

dicalisation vit un déclin partout dans le monde. C'est également le cas au Québec, mais dans une moindre mesure. Les nouvelles structures des entreprises servent de prétexte pour exercer des coupes dans les conditions de travail. Dans les faits, les syndicats ont fait des concessions au fil des ans afin d'adapter les conventions collectives pour permettre une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. Les employeurs sont maintenant plus agressifs envers les syndicats et la stratégie antisyndicale se développe.

Un mythe s'incruste de plus en plus : on accuse les syndicats de défendre des gens qui ne le méritent pas et parallèlement, on invite les insatisfaits à démissionner de leur emploi. Et c'est en effet ce qui se passe avec une partie de la jeunesse qui, plutôt que de revendiquer de meilleures conditions, décide de quitter. Les patrons s'organisent et forment une multitude de lobbies privés, des regroupements d'employeurs, des associations patronales. Le phénomène des *think tanks* de droite prend aussi de l'ampleur, ces courants de pensée qui relaient le message patronal. Monsieur Rivard, pour sa part, a soulevé les difficultés à affronter lors de la syndicalisation de petits groupes de travailleurs. L'un des obstacles, c'est le taux de roulement important dans ce type de petites entreprises. Pour contrer les embûches, on a développé plusieurs stratégies, notamment de grandes campagnes de syndicalisation.

Lors de la deuxième journée, les délégué-es ont pu prendre connaissance de la toute nouvelle formation du conseil central sur la conciliation famille-travail-études qui a suscité un intérêt plus que marqué. On a aussi discuté des suites du rapport Camiré, sur la réforme des régimes de prévention et de réparation des lésions professionnelles. Enfin, une présentation a été faite sur le fameux rapport Duchesneau ●

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

Jean Charest et les 40 voleurs



Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM-CSN

Nous avons ainsi découvert un univers clandestin et bien enraciné, d'une ampleur insoupçonnée, néfaste pour notre société aussi bien sur le plan de la sécurité et de l'économie que sur celui de la justice et de la démocratie. (Rapport Duchesneau)

La récente sortie du rapport Duchesneau aura-t-elle raison du refus obstiné de Jean Charest à faire la lumière sur la situation dans le secteur de la construction? Le 6 octobre dernier, on lisait dans *La Presse* que le premier ministre Charest laissait entendre qu'il consentirait à instituer une commission d'enquête sur la collusion et la corruption dans l'industrie de la construction selon une formule à huis clos. Le 7 octobre, *Le Devoir* rapportait qu'il refusait de confirmer cette option, affirmant que «le gouvernement va prendre le temps de mesurer chaque choix». Deux pas en avant, trois en arrière. La population en a marre de ce cha-cha-cha politique d'un goût douteux et exige que le gouvernement rende des comptes.

Un peu d'histoire... pas si lointaine!

La *réingénierie* de l'État, ça vous dit quelque chose? En 2003, le gouvernement Charest mettait en place un vaste chantier de travail, voire de démolition, visant à éliminer ou à rogner dans les services publics et l'appareil d'État ou alors à les confier à l'entreprise privée. Si à l'époque, ces attaques à nos acquis sociaux avaient soulevé la colère des mouvements syndicaux et sociaux, cela n'a pas empêché le gouvernement d'aller de l'avant et d'appliquer ses sinistres desseins. Le mouvement amorcé par le Parti Québécois qui avait, entre autres, développé le projet de développement de l'autoroute 25 en PPP, s'est radicalisé avec le plan de *réingénierie* de Charest. La récente sortie du rapport Duchesneau est un exemple flagrant de l'échec de toute cette entreprise. Après avoir tout donné au privé, le gouvernement ne peut plus correctement jouer son rôle de gestionnaire public et a ouvert la porte aux profiteurs.

Un rapport attendu

Les révélations du rapport Duchesneau ne sont donc pas surprenantes. On y relate une forte concentration des contrats auprès de quelques entrepreneurs et firmes-conseils (seulement dix entrepreneurs exécutent 39% des chantiers routiers et dix

firmes-conseils réalisent 68% des contrats). On mentionne aussi qu'à la suite des coupes massives dans la fonction publique, l'État a perdu son expertise et confie aux firmes de génie-conseil privées 100% des estimations relatives aux contrats d'infrastructures routières à Montréal et 95% dans les autres régions. On y souligne aussi que la privatisation entraîne une hausse des coûts faramineuse, par exemple 72% de plus dans le secteur du terrassement. On y parle des infiltrations du crime organisé dans les entreprises, ce qui ouvre la porte au blanchiment d'argent. Des firmes multiplient les stratagèmes de fausses facturations et vont se chercher des extras. Firmes-conseils et entrepreneurs financent les partis politiques et «plus ils ont de contrats, plus ils donnent; plus ils donnent, plus ils ont de l'influence; plus ils ont de l'influence, plus ils ont de contrats. Et cette influence, ils l'exercent ensuite partout via l'argent public, que ce soit en siégeant à des fondations ou en faisant des levées de fonds pour des œuvres caritatives. Ils deviennent presque intouchables compte tenu de tous ces rapports enchevêtrés.» En fait, le rapport écrit noir sur blanc ce que nous dénonçons depuis plusieurs années.

Vivement une réelle enquête publique!

Toute cette magouille coûte cher aux contribuables québécois. Pourtant, ce que l'on nous assène inlassablement comme mantra, c'est que ce sont les services publics qui coûtent cher et que le privé, c'est tellement plus efficace et moins onéreux. À l'instar de la CSN et de la CSN-Construction, le conseil central exige une réelle enquête publique, transparente et rigoureuse. Mais cette enquête ne sera que le début d'un long processus, car la vague de privatisation qui a déferlé sur l'État québécois a laissé des traces dans plusieurs autres secteurs. Le ministère des Transports est le plus grand donneur d'ouvrage du Québec. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit le premier à être dans la mire.

Nous en avons assez de ces supercheries. D'ailleurs un peu partout, des mouvements de protestation se soulèvent. Les rendez-vous d'indignation ne manqueront pas et nous répondrons «présent» haut et fort pour joindre notre voix à celles et ceux qui sont indignés par la situation actuelle ●

Une approche novatrice!

À l'occasion de la réunion de la rentrée de la CSN tenue les 28 et 29 septembre au Palais des congrès à Montréal, les salarié-es de la CSN et les délégué-es des syndicats mem-



bres ont pu prendre part à une expérience tout à fait inédite : les quelque 650 personnes inscrites à la rencontre ont été conviées à participer à un exercice qui consistait à déterminer quels éléments de la conjoncture, tant au niveau international, canadien, québécois que syndical, allaient influencer sur le travail de la CSN au cours de l'année 2011-2012.

C'est donc par groupe de dix –en soi toute une logistique compte tenu du grand nombre de personnes– que les salarié-es et les délégué-es se sont attelés à la tâche et ont établi quels étaient les éléments les plus déterminants. Sur la scène internationale, c'est la situation qui prévaut aux États-Unis qui a suscité le plus d'inquiétude, tandis que sur le plan canadien, c'est certes la position du Parti conservateur, qui compose un gouvernement majoritaire devant une opposition affaiblie (les trois partis de l'opposition sont sans chef) qui sera déterminante au cours de l'année. Au Québec, la situation économique fait craindre une détérioration des conditions de vie et de travail, tandis qu'on estime que les luttes sociales et syndicales prendront une très grande place au cours

des prochains mois, notamment la lutte contre la hausse des frais de scolarité universitaire. Malgré le grand sérieux qui régnait lors des travaux, une formule très ludique a été utilisée pour permettre aux participants de faire leur choix : ceux-ci ont été appelés à voter



Un moment fort de la rencontre : le témoignage des syndiqué-es congédiés de Couche-Tard

sur un boîtier électronique et les résultats apparaissaient quasi instantanément, ce qui a suscité surprise et éclats de rire dans les groupes de travail.

Au deuxième jour de la réunion, les participants ont été invités à évaluer quelles devraient être, au

regard des propositions adoptées lors du 63^e Congrès de la CSN tenu au printemps dernier, les résolutions prioritaires au plan de travail de la CSN pour l'année 2011-2012 et par quels moyens elles pourraient être mises en œuvre. Ils ont fixé leurs choix sur les questions du renouvellement du syndicalisme, la formation et l'éducation ainsi que le travail atypique et les disparités de traitement dans les conventions collectives. Le comité exécutif de la CSN prendra donc en compte les travaux effectués lors de cette rencontre et soumettra son plan de travail lors du conseil confédéral de décembre.

Les syndicats sont souvent sollicités à faire part de leurs bons coups. La réunion de la rentrée, c'était un bon coup!

Journée des entraïdantes et des entraïdants Dix ans déjà!

Pour une dixième année au conseil central, la rencontre de l'ensemble des entraïdantes et des entraïdants des syndicats se tiendra le jeudi 1^{er} décembre. Comme chaque année, ce sera l'occasion de poser un regard plus attentif à l'une des facettes de l'action qui peut être mise de l'avant par les réseaux d'entraide.

Puisque le thème de travail choisi pour cette année est *La qualité de vie au travail*, nous porterons notre attention sur cette question. De quoi parler-on lorsque nous évoquons la qualité de vie au travail? Qu'est-

ce qui la définit dans nos milieux et qui est concerné? Quels sont les principaux obstacles et que pouvons-nous changer? Qu'en pensent les spécialistes? Y a-t-il un lien à faire avec le sens que nous donnons au travail, avec le soutien social, la reconnaissance, l'autonomie professionnelle et la charge de travail? C'est autant de questions et de réflexions que nous aborderons lors de cette journée.

Cette activité s'adresse au premier plan aux entraïdantes et aux entraïdants, mais elle est aussi ouverte à tous les individus

préoccupés par la qualité de vie au travail, qu'ils soient militants, membres de comité exécutif ou de conseil syndical. Aucun coût pour la participation, aucun préalable sauf le désir de faire ensemble une différence!

Inscrivez-vous en grand nombre avant le 25 novembre auprès de Diane Despatie au 514 598-2005 ou à diane.despatie@csn.qc.ca

Gilles Bélanger
Responsable régional
du développement
des réseaux d'entraide
514 598-2222
gilles.belanger@csn.qc.ca

Le 10 novembre, j'y serai!

Le 10 novembre prochain, un rendez-vous important attend la population, soit la manifestation organisée à Montréal par l'ensemble des associations étudiantes qui se mobilisent contre la hausse des droits de scolarité universitaire.

Nous nous souviendrons qu'en mars, le ministre des Finances avait annoncé une augmentation des frais de scolarité de près de 75%, une hausse de 1625\$ sur cinq ans à compter de 2012. On estime donc qu'en 2017, la facture annuelle des droits de scolarité universitaire, incluant les frais afférents, atteindra une somme exorbitante de près de 4700\$. C'est énorme lorsqu'on tient compte du fait que les étudiantes et les étudiants, en moyenne, vivent avec 12500\$ par année.

Des mythes à déconstruire

Plusieurs mythes existent concernant la hausse des frais de scolarité. L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a étudié huit arguments trompeurs¹; nous nous penchons sur quelques-uns d'entre eux.

1. Une hausse des droits de scolarité n'aura pas d'effet sur la fréquentation universitaire. Le rapport entre des droits élevés et de bas taux de fréquentation est bien documenté. Lorsque le gouvernement du Québec avait imposé une hausse significative des droits de scolarité au début des années 1990, on avait noté une baisse notable du taux d'accès à l'université, alors que l'on a observé des taux d'accès en croissance lors de l'application de périodes de gel des droits avant et après la hausse.
2. Les universités sont sous-financées. C'est faux. Elles reçoivent beaucoup d'argent, mais les ressources sont mal réparties. En fait, selon une étude du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en 2009 (*Indicateurs de l'éducation 2010*), les universités allouent de plus en plus d'argent à la recherche au

détriment des budgets de fonctionnement et d'enseignement. Qui plus est, la recherche à visée appliquée ou commercialisable est mieux financée que la recherche fondamentale.

3. La hausse des frais de scolarité permettrait de renflouer les coffres des universités. La hausse ne vise pas tant à renflouer les universités qu'à modifier leur mode de financement. Ainsi, la société est amenée à accepter un transfert du financement universitaire vers les individus et le secteur privé, un peu comme il se fait ailleurs au Canada et aux États-Unis. C'est donc un changement de paradigme qu'on veut nous imposer.

4. La hausse des frais sera compensée par le régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants. Afin de réduire l'impact de la hausse sur les moins nantis, le gouvernement injectera de nouveaux fonds dans le Programme d'aide financière aux études.

Toutefois, on estime que ce régime d'aide financière, en raison des contraintes qui y sont associées, sera accessible à seulement 17% des étudiantes et des étudiants. Les autres devront payer le plein prix.

En fait, la hausse des droits de scolarité s'inscrit dans une logique marchande qui veut détourner la mission des universités. On veut en faire non plus des établissements qui ont pour vocation la transmission des valeurs, du savoir et des connaissances dans l'optique du développement des sociétés et des individus en leur permettant d'avoir un jugement critique, mais bien d'en faire des écoles où la croissance et le développement économiques doivent être au cœur de leur mandat.

À la CSN, on préconise la gratuité scolaire à tous les niveaux d'enseignement. L'accès au savoir doit être offert à tout le monde, peu importe sa condition sociale. C'est une question de choix de société •

¹ Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? Huit arguments trompeurs sur la hausse, IRIS.

www.iris-recherche.qc.ca



Négociation chez Demix Un règlement béton!

Il était minuit moins une, le dimanche 2 octobre, à la table de négociation pour le renouvellement de la convention collective des quelque 70 travailleuses et travailleurs de Demix, une entreprise de fabrication de béton qui compte plusieurs divisions au Québec. Dans le cas présent, ce sont les groupes situés à LaSalle et à Longueuil qui ont réussi à obtenir un règlement satisfaisant ce fameux dimanche d'octobre pluvieux.

Le 5 juin dernier, le Syndicat des travailleurs de Demix (Longueuil et LaSalle)-CSN a tenu une assemblée générale afin d'adopter le cahier de demandes syndicales. Lors de cette même rencontre, les membres du syndicat ont voté pour un mandat

de moyens de pression, incluant la grève générale à être appliquée au moment de l'échéance de la convention si les parties n'étaient pas arrivées à une entente. Le contrat de travail liant les parties est arrivé à échéance le 1^{er} octobre. Les travailleuses et les travailleurs de Demix étaient donc prêts à déclencher la grève générale. C'est dans ce contexte que les négociations se sont déroulées et ont mené à une entente de principe entérinée par les membres du syndicat quelques jours plus tard, soit le 4 octobre.

Au chapitre des gains obtenus, les travailleurs obtiennent une augmentation de salaire de 14,17% sur cinq ans ainsi que le paiement des heures supplémentaires le samedi, peu importe le nombre

d'heures travaillées durant la semaine. «Demix exige de ses clients une surcharge de livraison le samedi, mais l'entreprise refusait de considérer ces heures faites en temps supplémentaire, même dans le cas d'une sixième journée de travail. Les travailleurs les plus jeunes étaient donc forcés d'accepter de travailler sans qu'aucune



Pour soutenir la négociation de la convention, le syndicat a organisé un BBQ cet été devant l'établissement à Longueuil

heure supplémentaire ne leur soit versée», a précisé Marc Thomas, vice-président à la division LaSalle.

Autres gains intéressants : les banques d'heures supplémentaires et de vacances accumulées au cours de l'année pourront être transférées, en tout ou en partie, dans un REER collectif. De plus, l'employeur augmentera sa contribution au REER collectif de 0,75% au cours du contrat de travail.

Pour le syndicat, l'obtention d'un règlement équitable pour l'ensemble des membres était une priorité. «L'employeur ne nous divisera pas. Pour les plus vieux, ce sera les hausses de salaire et pour les jeunes, le travail le samedi en temps supplémentaire», a soutenu Norman Parent, un membre du syndicat.

«Avec cette entente de principe, nous croyons avoir la meilleure convention de l'industrie!» a conclu Marc Thomas ●

Céline Lamarre
Conseillère syndicale

Casse-croûte au CHU Sainte-Justine

Quand une multinationale se bute au mur de la solidarité!

La grève de deux semaines qui vient de se terminer au casse-croûte du groupe Compass au CHU Sainte-Justine a démontré



l'importance de la solidarité. Les 35 travailleuses et travailleurs

du casse-croûte, membres du Syndicat national des employé-es (SNE) du CHU Sainte-Justine comptant tout près de 2000 membres, ont pu bénéficier du soutien militant de ce grand syndicat tout au long du conflit. Au total, environ 4 000 personnes travaillant dans cet important centre hospitalier pour enfants sont syndiquées à la CSN. Bref, tout le monde sauf... les médecins!

La section du casse-croûte est syndiquée auprès de cette

organisation du secteur public depuis 40 ans. À cette époque, le SNE avait mené une importante bataille pour obtenir le droit d'organiser en son sein les employé-es du concessionnaire privé qui opérait le casse-croûte. C'est ce qui explique que la vingtaine de demandes de l'employeur aient été annihilées par la détermination de ce petit groupe de travailleuses et de travailleurs, appuyé par leur grand syndicat. La multinationale Compass voulait, entre autres choses, abolir

toute définition de postes dans la convention collective, diminuer le nombre de journées de maladie et de semaines de vacances, abolir le REER collectif, éliminer la rétroactivité et la clause d'IPC, etc. Elle a dû se résoudre à abandonner toutes ces prétentions de recul!

La syndicalisation des personnes du secteur privé qui œuvrent au sein d'établissements publics est une action porteuse de justice sociale et susceptible de contrer les avancées de la privatisation des services publics. Comme il y a 40 ans à l'hôpital Sainte-Justine, la syndicalisation de ces travailleurs devrait être une priorité pour le mouvement syndical ●

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical

Banque de 5 jours de grève dans les CPE Il faut que ça bouge!

Faudra-t-il recourir à la grève au cours des semaines à venir dans les CPE pour que la négociation des conventions collectives avance enfin? Après plusieurs rencontres de négoc., c'est la conclusion à laquelle en arrive le Syndicat des travailleuses (eurs) des Centres de la petite enfance de Montréal et Laval (STCPEML-CSN).

Afin d'obtenir un règlement pour les Fêtes, le STCPEML-CSN a proposé à ses membres de voter pour un plan d'action incluant une banque de cinq jours de grève. Les contrats de travail dans les CPE sont échus depuis le 31 mars 2010 et à ce jour, pour les régions de Montréal et Laval, seule la négociation au niveau national est réellement commencée.

La négo régionale

Au plan régional, l'Association patronale des CPE (APCPE), qui représente plus de 50 centres de la petite enfance, refusait jusqu'à tout récemment d'entamer la négociation en exigeant le dépôt de l'ensemble des projets de négociation syndicaux des équipes locales. En bon joueur, le STCPEML-CSN a procédé au dépôt du dernier projet manquant. On pourra donc juger de la bonne volonté de l'APCPE puisque la balle est maintenant dans son camp.

Il faut préciser que le STCPEML-CSN a dû mener une bataille jusqu'en Cour d'appel afin que l'autonomie de la négociation soit reconnue pour chacune des accréditations. L'APCPE soutenait qu'elle pouvait imposer une convention-cadre dans les CPE qui

adhérait à son association. Au printemps dernier, la Commission des relations du travail, la Cour supérieure et enfin la Cour d'appel ont donné raison au syndicat qui défendait l'autonomie et le respect des équipes de travail. En fait, le Code du travail est très clair : les travailleuses doivent pouvoir se prononcer par un vote sur leur contrat de travail. Chaque accréditation peut donc négocier sa propre convention collective avec son employeur local, qu'il soit membre ou non de l'APCPE et chaque accréditation a le choix d'adhérer ou non à la négociation regroupée.

Par ailleurs, 24 CPE non membres de l'APCPE négocient localement le renouvellement de la convention sur les sujets locaux, soit la gestion participative et le rôle de l'équipe de travail, les clauses normatives, les horaires de travail et les libérations pédagogiques, notamment. Également, un groupe de quatre CPE (la table des 4) négocie de façon regroupée.

Le rôle de l'équipe de travail

Le rôle de l'équipe est au cœur des revendications de cette négociation. Les éducatrices veulent se réapproprier les lieux de décisions où elles ont été reléguées à un rôle d'observatrices au fil des ans. Elles estiment que ce sont elles qui possèdent la formation, l'expérience et l'expertise qui leur permettent de

déterminer quelles doivent être les meilleures méthodes d'intervention auprès des enfants. Elles veulent pouvoir faire des recommandations sur tous les sujets qui concernent l'amélioration des services offerts par le CPE.

La négociation nationale

Au niveau national, on traite des questions relatives aux salaires (on demande 3,75% d'augmentation par année pour trois ans), aux avantages sociaux, à l'assurance collective, au régime de retraite, aux congés de maternité et parental, à la reconnaissance de la profession et à la place des éducatrices sur les conseils d'administration des CPE. À cette table de négociation siègent le comité de négociation nationale de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), des représentants du ministère de la Famille et des Aînés et l'Association québécoise des CPE (AQCPPE), un regroupement provincial d'employeurs.

Moyens de pression

Des rencontres de négociation au niveau national ont eu lieu, mais les avancées se font à pas de tortue. C'est donc pour accentuer le rythme des négos que le STCPEML-CSN a décidé de proposer une banque de cinq jours de grève à ses membres.

Les éducatrices ont à cœur le travail qu'elles font quotidiennement auprès des enfants. Elles méritent une reconnaissance à la hauteur de leurs compétences ●

Marlyne Harpin
Yves Jacques
Conseillère et conseiller syndicaux



30 organismes publics sous la loupe

Lors du congrès du conseil central en 2010, les délégué-es adoptaient une résolution pour que celui-ci fasse les représentations nécessaires afin d'inciter les entreprises et les institutions publiques à adopter une politique d'approvisionnement responsable (PAR), et ce, conjointement avec les syndicats. C'est donc dans cette optique que nous vous proposons dans le présent article les grandes lignes d'une étude dévoilée au printemps dernier par la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM).

L'étude, élaborée en collaboration avec le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), porte sur les pratiques d'approvisionnement responsable d'une trentaine d'entreprises et d'organismes publics québécois œuvrant dans quatre secteurs (municipalités, santé, éducation et organismes gouvernementaux). Intitulée *L'approvisionnement responsable : un défi pour les organisations publiques québécoises?*, la recherche vise à analyser les initiatives prises par ces acteurs en matière d'approvisionnement responsable, à mesurer leur niveau d'engagement et à évaluer les processus de divulgation de leurs pratiques. Parmi les organismes ciblés, notons la Ville de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill, les universités de Montréal, de Sherbrooke, Laval, McGill, et l'UQAM, le CSSS Lucille-Teasdale, six cégeps, des commissions scolaires, notamment celle de Montréal, la Société des alcools du Québec (SAQ), Hydro-Québec et Loto-Québec.

On constate que les organisations les plus performantes sont l'Université de Sherbrooke, la SAQ et Hydro-Québec. Toutefois, parmi les trente organismes sondés, seulement 12 possèdent une PAR. À cet égard, les résultats de cette étude sont plutôt décevants. L'adoption en 2006 de la Loi sur le développement durable qui définit 16 principes¹ à prendre en compte par les ministères, les organismes et entreprises



du gouvernement dans l'exercice de leurs responsabilités et leurs interventions nous aurait permis d'espérer de meilleurs résultats après cinq ans d'application.

Associer les syndicats à la démarche

Selon Nathalie Guay, conseillère syndicale au Service des relations du travail de la CSN et membre du comité de recherche ayant collaboré à cette étude, «malgré les avancées sur les questions de la responsabilité sociétale et sur les PAR dans les dernières années, on s'explique mal pourquoi la politique d'approvisionnement du gouvernement ne fait aucunement mention de

critères sociaux. L'autre déception, soutient la chercheuse, c'est la faible intégration des parties prenantes dans les démarches des organisations. Pourtant, nous savons que les syndicats qui s'intéressent aux problématiques environnementales sont souvent actifs sur ces questions et sont en mode proposition lorsqu'ils sont inclus dans la démarche.»

Vérifier les résultats

Parmi les recommandations émises par la CQCAM, on mentionne que les organisations, une fois leur PAR adoptée et mise en application, devraient effectuer un suivi afin d'apprécier les résultats des actions entreprises et assurer un processus de vérification des normes à viser et à respecter dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

De plus, la CQCAM souhaite un raffermissement de la stratégie gouvernementale de développement durable afin de promouvoir davantage les aspects sociaux de l'approvisionnement responsable, notamment en matière de respect des droits des travailleuses et des travailleurs, et leur application dans les organisations québécoises ●

¹ Les 16 principes sont les suivants : santé et qualité de vie; équité et solidarité sociales; protection de l'environnement; efficacité économique; participation et engagement; accès au savoir; subsidiarité; partenariat et coopération intergouvernementale; prévention; précaution; protection du patrimoine culturel; préservation de la biodiversité; respect de la capacité de support des écosystèmes; production et consommation responsables; pollueur payeur; internalisation des coûts.

➔ www.ciso.qc.ca

Trois parcours singuliers

Pour souligner la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, le comité immigration et relations ethnoculturelles a tenu une soirée d'échanges avec trois personnalités politiques issues de l'immigration le 13 octobre dernier. Au cœur des discussions : l'apport de la diversité au développement et à l'épanouissement de la société québécoise.



Amir Khadir, Franz Benjamin et Maria Mourani ont pris le temps d'échanger longuement avec les participants venus en grand nombre

Tour à tour, Maria Mourani, députée du Bloc Québécois, Franz Benjamin, conseiller de Union Montréal du district de Saint-Michel et Amir Khadir, député de Québec solidaire, sont venus présenter leur parcours d'intégration et le regard qu'ils portent sur leur société d'accueil. Ces trois politiciens ont choisi d'évoluer en politique de façon différente et leurs témoignages ont captivé l'auditoire qui rassemblait tant les militantes et militants du conseil central que les membres de leur famille et leurs ami-es.

Nos trois personnalités politiques ont connu des parcours bien singuliers. D'abord, leur origine ethnique est différente. Maria Mourani est d'origine libanaise, née en Côte d'Ivoire, Amir Khadir est né en Iran et Franz Benjamin, à Port-au-Prince, en Haïti. Souvent, leurs préoccupations et leurs intérêts se rejoignent quoiqu'ils aient, tous les trois, évolué dans des univers politiques et professionnels fort différents.

Par ailleurs, l'engagement est le trait d'union de ces trois trajectoires politiques. L'expérience

qu'ils ont vécue pour se tailler une place et faire valoir leurs idées au sein de leur formation politique respective se ressemble à plusieurs points de vue. Pour Maria Mourani et Amir Khadir l'engagement politique allait de soi puisque tous les deux provenaient de familles très engagées politiquement. Tout naturellement, ils ont été attirés par le mouvement souverainiste, leur

terre d'accueil étant le Québec. Franz Benjamin a pour sa part choisi l'engagement compte tenu de la réalité du quartier Saint-Michel. La discrimination envers les jeunes Noirs et le profilage racial l'ont poussé à se porter candidat



sur la scène scolaire et, plus tard, sur la scène municipale. Les trois sont préoccupés par la justice sociale et la lutte à la discrimination. C'est ce qui les motive profondément dans leur choix. L'implication en politique a été un facteur d'intégration à la société québécoise pour chacun.

Une société ouverte, des défis à relever

Tous les trois ont salué l'ouverture de la société québécoise envers la diversité culturelle. Pour eux, cette ouverture représente une occasion pour enrayer toute trace de discrimination et obtenir la pleine inclusion des gens de toute origine. Ils sont conscients des sources de discrimination et de stigmatisation dont sont victimes certains groupes, mais pour eux, le défi de la société est d'éliminer les préjugés et la discrimination en *déracisant* certaines problématiques dont la délinquance, et en construisant à partir des progrès réalisés.

La Semaine québécoise des rencontres interculturelles se veut un rendez-vous pour souligner la contribution de la diversité culturelle à la société comme facteur de cohésion sociale et d'enrichissement culturel. Cette contribution se traduit également dans la sphère de la vie publique et de l'engagement politique. Nos trois conférenciers sont venus le confirmer, et il serait souhaitable que tout citoyen, issu de l'immigration ou non, s'en inspire ●

Manon Perron
Trésorière

N'oublions pas!

Du 20 au 26 novembre, c'est la semaine de prévention de la toxicomanie. Profitez-en pour tenir des kiosques ou des activités de sensibilisation dans vos milieux. N'hésitez pas à me contacter pour des informations ou de la documentation ●

Gilles Bélanger
Développement de l'entraide
514 598-2222
gilles.belanger@csn.qc.ca

Mise à mort de la compagnie nationale d'électricité au Mexique

Coup de force antisyndical

Au Mexique, une importante lutte est menée depuis deux ans par le Syndicat des travailleurs de l'électricité, le SME. En octobre 2009, le gouvernement de Felipe Calderón, voulant écraser cet important syndicat au Mexique, a fermé par décret l'une des deux sociétés d'État productrice d'électricité au pays, soit la Luz y Fuerza del Centro (LFC) qui employait 44 000 électriciens syndiqués auprès du SME. La production d'électricité a donc été cédée à une autre société de la Couronne, la Commission fédérale d'électricité (CFE), dont le syndicat est jugé être près des pouvoirs politiques.

Le SME est l'un des plus anciens, sinon le plus ancien syndicat du Mexique encore actif. Il a été fondé en 1914, lors

mise à pied continuent de se battre pour leur emploi. Ceux-ci exigent un employeur de remplacement, tel que le stipule la loi mexicaine sur le travail.

Des gains

Selon La Fédération syndicale internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), qui représente 25 millions de métallurgistes dans 100 pays, le



SME a tenu un campement sur la place centrale de Mexico depuis sept mois. En échange de la levée de l'occupation, le gouvernement a accepté d'engager des négociations avec le syndicat en vue, espérait-on, de parvenir au rappel au travail des salarié-es mis à pied. C'est donc un immense gain après de longs mois de bataille. Il semble que le gouvernement ait finalement reconnu la légitimité du secrétaire général du SME, Martin Esparza, faussement accusé par le gouvernement d'avoir tenté de s'approprier les avoirs du syndicat. La légitimité de d'autres élu-es a également été reconnue par le gouvernement et la caisse du syndicat a été débloquée.

Appui d'organisations syndicales

Si des gains ont été effectués, la bataille n'est certes pas terminée. Afin de soutenir la lutte menée par le SME, le conseil central

s'est joint à nombre d'organisations syndicales canadiennes et américaines, dont la CSN, dans le dépôt d'une plainte en vertu d'un accord parallèle à l'ALENA. Cet accord parallèle, c'est l'ANACT, ou l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail, qui doit assurer le respect des législations du travail dans les trois pays, soit le Canada, les États-Unis et le Mexique «en vue du maintien d'un environnement propice au progrès, à l'équité, à la sécurité et à la santé des travailleurs». Une plainte signée par de nombreuses organisations syndicales a donc été déposée en vertu de cet accord. Selon Anne Pineau, adjointe au comité exécutif de la CSN, la plainte vise à dénoncer le non-respect par le gouvernement mexicain de ses propres législations en matière de travail, notamment au sujet du transfert de l'accréditation syndicale à la société d'État qui a repris la production d'électricité de la LFC et des mises à pied effectuées à la LFC.

C'est une noble bataille que celle des électriciens du Mexique. Ils luttent pour le respect de leurs droits et nous leur souhaitons tout le courage nécessaire pour aller jusqu'au bout, jusqu'à la victoire ●



Le président du Mexique, Felipe Calderón

de la Révolution mexicaine. Ses structures et son fonctionnement démocratiques lui ont assuré pendant toutes ses années une véritable représentation de ces membres et ont également fait de lui une cible de choix du gouvernement mexicain.

Depuis la fermeture sauvage de la LFC –le gouvernement a envoyé la police et l'armée dans toutes les installations et a expulsé les travailleuses et les travailleurs qui s'y trouvaient– les quelque 16 500 membres du SME qui ont rejeté l'indemnité de

Bienvenue au CCMM–CSN

- Syndicat des travailleuses et travailleurs de MDA Espace–CSN, affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière–CSN

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et à tous les nouveaux membres!

Agences de placement temporaire

Elles doivent être civilisées

À l'occasion de la Journée mondiale pour le travail décent, le 7 octobre, 200 personnes ont participé à une manifestation devant les bureaux montréalais de la ministre du Travail, Lise Thériault, afin de dénoncer l'exploitation dont sont victimes les travailleuses et travailleurs d'agences de placement temporaire. Au bas de l'échelle et le Centre des travailleuses et travailleurs

immigrants demandent à la ministre la mise en place d'un permis d'opération obligatoire et renouvelable pour les agences de placement ainsi que l'établissement dans la Loi sur les normes du travail d'un principe de coresponsabilité entre l'agence et leurs clients pour le respect des droits et le versement des sommes dues aux personnes salariées ●



Capsule Environnement

Du poisson pour souper?

Selon la communauté scientifique, une des principales menaces pour les écosystèmes marins, mis à part les changements climatiques, serait la pêche industrielle.

Il y a plusieurs questions à se poser lors de l'achat de poissons, entre autres sur la méthode utilisée pour les capturer. Certains produits de la mer proviennent du chalutage de fond, une technique de pêche qui consiste à traîner un filet suspendu entre de larges portes de métal sur les fonds marins, ce qui détruit presque tout au passage.

Une des meilleures options est d'acheter des poissons pêchés à la ligne. Cependant, il faut faire une distinction entre les différentes techniques utilisées. Les palangres sont de longues lignes à pêche sur lesquelles on fixe des centaines d'hameçons, traînées mécaniquement et utilisées pour la pêche au thon. La pêche à la ligne simple cause beaucoup moins de dommage, on s'en doutera. Greenpeace demande aux huit plus grandes chaînes de supermarché au pays d'adopter des politiques d'achat de produits de la mer durables et de mieux informer

la clientèle sur la provenance des stocks et les techniques de pêche utilisées. Bien sûr, c'est en posant des questions à votre poissonnier que vous pourrez connaître la provenance de votre poisson et comment il a été pêché. Les petits épiciers et les magasins d'aliments naturels peuvent généralement mieux vous informer. D'autres questions méritent d'être explorées, notamment sur les méthodes d'élevage des poissons. Pour plus de renseignements sur les différentes techniques de pêche, consultez le site Web de Greenpeace.

Cette capsule environnement sera suivie de deux autres textes lors des prochaines parutions de l'Unité, lesquels vous informeront sur les poissons à éviter et ceux à valoriser ●

Patrice Benoit
Comité environnement et développement durable
STT Institut de cardiologie de Montréal (CSN)

www.greenpeace.ca/nosoceans



« À SOIR
ON FAIT PEUR
AU MONDE... »



Couche-Tard



N'APPROCHEZ PAS!
DANGER!
DANGER!

L'ENDROIT
EST CONTAMINÉ
PAR UN
SYNDICAT...

S'ILS PENSENT QU'ILS
VONT VIDER LA PLACE,
ILS SE TROMPENT!



LEURS COSTUMES DE MONSTRES
ME FONT PEUR...

ES... ES-TU SÛR QUE CE SOIT
VRAIMENT DES DÉGUISEMENTS?!

BORIS

Conseil central



DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

CSN